

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE WATERVILLE

À une séance régulière du conseil de la Ville de Waterville tenue le 2 décembre 2024, à 19h00, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Nathalie Dupuis, mairesse.

Sont présents :

- Philippe-David Blanchette, conseiller au siège no. 1
- Gaétan Lafond, conseiller au siège no. 2
- Karl Hunting, conseiller au siège no. 3
- Gordon Barnett, conseiller au siège no. 4
- Véronique Blais, conseillère au siège no. 5
- René Bessette, conseiller au siège no. 6

Madame Nathalie Isabelle, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h00 par la mairesse Madame Nathalie Dupuis.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2024
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2024
- 4.0 Adoption des comptes payés de novembre 2024
- 5.0 Dépôt du rapport sur la délégation de dépenses pour novembre 2024

- 6.0 Période de questions

- 7.0 Règlements :
 - 7.1 Adoption règlement 683 déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires pour l'exercice financier 2025
 - 7.2 Adoption règlement 684 sur la régie interne des séances du conseil
 - 7.3 Adoption règlement 685 modifiant le règlement no 607 sur la gestion contractuelle
 - 7.4 Avis de motion et présentation du projet de règlement 686 fixant la taxation et la tarification pour l'année 2025

- 8.0 Résolutions :
 - 8.1 Demande d'aide financière pour la formation des pompiers
 - 8.2 Contribution financière à l'École des Enfants-de-la-Terre
 - 8.3 Affectation budgétaire entretien système membranaire usine de traitement d'eau potable
 - 8.4 Affectation budgétaire vidange des boues d'étang
 - 8.5 Affectation budgétaire génératrice – poste de pompage égout
 - 8.6 Affectation budgétaire gestion Moule zébrée
 - 8.7 Appropriation surplus affecté vidange de fosses septiques
 - 8.8 Appropriation surplus affecté inspection des fosses septiques
 - 8.9 Nomination de membres au CCU
 - 8.10 CAB – Don Paniers de Noël
 - 8.11 Appel d'offre conjoint CPE et Ville - travaux réfection 660 rue du Couvent
 - 8.12 Facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec
 - 8.13 Journal La Source – Renouvellement 2025



8.14 Mandat – Élaboration du plan de gestion des actifs en eau

9.0 Varia

10.0 Questions des contribuables

11.0 Levée de l'assemblée

5782-2024-12-02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q., c.C-19), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil municipal de la Ville de Waterville.

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour déposé avec l'ajout suivant :

8.15 Contrat de service – Consultation municipale

5783-2024-12-02

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2024

CONSIDÉRANT l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session ordinaire du 4 novembre 2024 au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité.

QUE le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2024 soit adopté.

5784-2024-12-02

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2024

CONSIDÉRANT l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session ordinaire du 25 novembre 2024 au moins



vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité.

QUE le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2024 soit adopté.

5785-2024-12-02

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU 1^{ER} AU 30 NOVEMBRE 2024

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité.

QUE les comptes payés et à payer du 1er au 30 novembre soient adoptés :
Les activités courantes du 1er au 30 novembre: 799 198.61 \$
Les salaires du 1er au 30 novembre: 44 503.90 \$

La greffière-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par le biais du certificat no. 347.

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION DE DÉPENSES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2024

La secrétaire-trésorière dépose le rapport de délégation de dépenses pour le mois de novembre 2024.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Trois personnes étaient présentes. Une personne réitère son intérêt pour participer à la consultation de la planification stratégique quand la Ville sera à cette étape.

5786-2024-12-02

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 683 DÉLÉGUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Waterville se prévaut de l'article 477.2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19) pour déléguer, par le présent règlement, à la direction générale et secrétaire-trésorière de la Ville, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Ville ;



CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit encourir des dépenses relatives à son administration générale ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion ainsi qu'une présentation du présent règlement a été donné régulièrement le 4 novembre 2024;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement # 683 intitulé Règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires pour l'exercice financier 2025.

5787-2024-12-02

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 684 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion ainsi qu'une présentation du présent règlement a été donné régulièrement le 4 novembre 2024;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement # 684 intitulé Règlement sur la régie interne des séances du conseil.

5788-2024-12-02

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 685 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 607 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion ainsi qu'une présentation du présent règlement a été donné régulièrement le 4 novembre 2024;

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement # 685 intitulé Règlement modifiant le règlement no 607 sur la gestion contractuelle.

5789-2024-12-02

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 686 FIXANT LA TAXATION ET LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2025

Gaétan Lafond, conseiller, donne avis de motion de la présentation d'un règlement visant l'adoption d'un règlement fixant la taxation et la tarification pour 2025.



De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est déposée et remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

5790-2024-12-02

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville prévoit la formation de ses pompiers tel que décrit dans le document d'estimation des besoins pour l'année 2025-2026 pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Coaticook en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité



DE présenter une demande d'aide financière pour la formation de nos pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Coaticook.

5791-2024-12-02

CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'ÉCOLE DES ENFANTS-DE-LA-TERRE

CONSIDÉRANT QUE la corporation de l'École les Enfants-de-la-Terre offre à la ville de Waterville de participer à l'édition 2024-2025 du plan de visibilité de leur corporation ;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité

D'accorder une aide financière au montant de 500 \$ pour l'année 2024 à l'École les Enfants-de-la-Terre.

5792-2024-12-02

AFFECTATION BUDGÉTAIRE ENTRETIEN SYSTÈME MEMBRANAIRE USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a taxé en 2024 pour l'entretien des membranes de l'usine de traitement d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE les sommes ainsi recueillies sont en prévision d'un entretien futur;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

D'affecter le montant de 35 000 \$ taxé en 2024 prévu pour l'entretien des membranes à une réserve budgétaire à cet effet.

5793-2024-12-02

AFFECTATION BUDGÉTAIRE VIDANGE DES BOUES D'ÉTANGS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a taxé en 2024 pour la vidange des boues d'étangs;

CONSIDÉRANT QUE les sommes ainsi recueillies sont en prévision d'un travail futur;

Il est proposé par le conseiller le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité

D'affecter le montant de 30 000 \$ taxé en 2024 prévu pour la vidange des boues d'étangs à une réserve budgétaire à cet effet.



5794-2024-12-02

AFFECTATION BUDGÉTAIRE GÉNÉRATRICE – POSTE DE POMPAGE ÉGOUTS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a taxé en 2024 pour l'achat d'une génératrice pour le poste de pompage des égouts;

CONSIDÉRANT QUE les sommes ainsi recueillies sont en prévision d'un travail futur;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

D'affecter le montant de 10 000 \$ taxé en 2024 prévu pour l'achat d'une génératrice pour le poste de pompage des égouts à une réserve budgétaire à cet effet.

5795-2024-12-02

AFFECTATION BUDGÉTAIRE GESTION MOULE ZÉBRÉE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a taxé en 2024 pour la gestion de la moule zébrée ;

CONSIDÉRANT QUE cette gestion n'a pas été réalisée en 2024 ;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité

D'affecter le montant de 10 000 \$ taxé en 2024 à une réserve budgétaire à cet effet.

5796-2024-12-02

APPROPRIATION SURPLUS AFFECTÉ VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville désire approprier un montant de la réserve budgétaire affecté à la vidange des fosses septiques pour les travaux effectués cet automne;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité

D'approprier un montant de 43 612 \$ de la réserve budgétaire pour les travaux de vidange des fosses septiques pour le paiement des travaux réalisés cet automne.



APPROPRIATION SURPLUS AFFECTÉ INSPECTION DES FOSSES SEPTIQUES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville désire approprier un montant de la réserve budgétaire affecté à l'inspection des fosses septiques pour les visites effectuées cet automne;

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

D'approprier un montant de 14 000 \$ de la réserve budgétaire pour les visites d'inspection des fosses septiques pour le paiement des visites réalisées cet automne.

NOMINATION DE MEMBRES AU CCU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a adopté son règlement no. 532 constituant son Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité doivent être nommés par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de 3 membres doit être renouvelé pour une période de 2 ans;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

DE nommer Messieurs Marc Morin, Yvan Boulay et Stéphane Vaillant à titre de membres du Comité consultatif en urbanisme pour une période de deux ans se terminant le 31 décembre 2026.

CAB – DONS PANIERS DE NOËL

CONSIDÉRANT QUE la Campagne des Paniers de Noël et la Guignolée des Médias 2024;

Il est proposé par la conseillère Véronique Blais
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

D'accorder un don au montant de 500\$ dans le cadre de la Campagne des Paniers de Noël et la Guignolée des Médias 2024.



APPEL D'OFFRES CONJOINT CPE ET VILLE - TRAVAUX DE RÉFECTION 660 RUE DU COUVENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville désire procéder aux travaux de réfection de son bâtiment au 660 rue du Couvent qui va accueillir le CPE l'Enfantillage ;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis seront réalisés par les différents professionnels mandatés par le CPE et par la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres prévoira un contrat distinct pour chacune des parties ;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville donne mandat à la directrice générale, pour procéder à un appel d'offre public conjoint avec le CPE L'Enfantillage pour les travaux de réfection du 660 rue du Couvent.

FACTURATION AUX MUNICIPALITÉS DESSERVIES PAR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

CONSIDÉRANT QUE la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

CONSIDÉRANT QUE lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

CONSIDÉRANT QUE les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;



CONSIDÉRANT les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;

CONSIDÉRANT la hausse inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;
- De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsidérée du coût des services de la Sûreté du Québec.

QUE copie de résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, à la députée de la circonscription de Saint-François et whip adjointe du gouvernement, Madame Geneviève Hébert, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

JOURNAL LA SOURCE – RENOUVELLEMENT 2025

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville désire poursuivre le partenariat avec La Source de Waterville pour la publication des pages « municipales » de la Ville de Waterville ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de La Source de Waterville pour la contribution de la Ville pour 2025 pour les parutions et le mise en ligne du journal pour 2025;



Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par la conseillère Véronique Blais
Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER l'offre de service de La Source de Waterville pour 2025.

5803-2024-12-02

MANDAT – ÉLABORATION DU PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a déposé au ministère, en août 2024, un programme de gestion des actifs en eau ;

CONSIDÉRANT QUE par ce programme, la Ville s'est engagée à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux et à transmettre au MAMH, au plus tard le 15 septembre 2026, le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la FQM pour la réalisation de ce mandat, pour un montant maximal de 7 000\$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité.

QUE le conseil accepte l'offre de service de la FQM pour l'élaboration du programme de gestion des actifs en eau pour la Ville de Waterville.

5804-2024-12-02

CONTRAT DE SERVICE – CONSULTATION MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE le départ de l'inspecteur en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville est en démarche de recherche d'un nouvel inspecteur en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT l'offre de Justin Doyle de convenir d'un contrat de service pour répondre à des besoins ponctuels en urbanisme et en administration;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité.

QUE le conseil accepte l'offre de service de Justin Doyle afin de répondre à des besoins ponctuels en urbanisme et en administration selon les besoins de la Ville ;

QUE la Ville de Waterville nomme monsieur Justin Doyle, inspecteur en bâtiment et en environnement adjoint;



QUE la Ville de Waterville autorise la direction ainsi que la mairesse à signer le contrat, pour et au nom de la Ville.

VARIA

Motion de félicitations aux membres du comité d'embellissement pour leurs nombreuses années d'implication et de dévouement qui ont mené à l'obtention d'un quatrième fleuron pour Waterville.

QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Trois personnes étaient présentes.

Une personne mentionne son intérêt pour le CCU.

Une personne demande quand les taux du règlement de taxation seront adoptés et quand est prévu l'adoption du budget.

5805-2024-12-02

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité.

Que la présente assemblée soit levée. Il est 19h25.

Nathalie Dupuis, mairesse

Nathalie Isabelle, directrice générale

